

INEQUITE

Dans le droit fil de mon expression « colère » précédente, un deuxième mot : « **INEQUITE** ».

Il est paradoxal que ce soit le principal représentant des bibliothèques de droit privé (après de longs combats pour son secteur) qui soit obligé de le prononcer mais je veux dire fermement qu'il est inexcusable d'avoir des taux de subventionnement du personnel aussi différenciés entre les bibliothèques publiques de droit privé relevant du non-marchand et celles de droit public.

Certes, les bibliothèques de droit public ont un taux ONSS inférieur de 23% aux autres mais cela n'explique pas tout. Pourtant nous avons presque une solution en mains : en 2008, nous pouvions réduire la plus grosse partie du traitement inégalitaire avec le million deux cent mille euros qui n'est pas arrivé dans les caisses de la Lecture publique pour cette année et qui sont partis vers d'autres secteurs ayant un meilleur lobbying.
